

La déclaration de conformité est établie sous la seule responsabilité du fabricant:

OPTOR S.A.U. Quintana i Millars 2, Nave-G 08940 Cornellà de Llobregat, Barcelona, España

Règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil, du 9 mars 2016, relatif aux équipements de protection individuelle.

Le soussigné déclare, sous sa seule responsabilité, que le produit:

PRODUIT	LUNETTES DE PROTECTION
USAGE PRÉVU	Protection oculaire
MODÈLE	AVENTUR MAX
RÉFÉRENCE	210
VARIANTES	
AVENTUR MAX	210.01, 210.03, 210.04, 210.05
AVENTUR MAX Soldadura DIN3	210.06
AVENTUR MAX Soldadura DIN5	210.07

Les couleurs des cadres peuvent varier, ce qui peut donner lieu à des variantes cosmétiques des variantes fonctionnelles certifiées. Le codage des variantes est spécifié dans le champ Réf. l'étiquetage du produit.

EST CONFORME AUX EXIGENCES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ ET DE PERFORMANCE DU RÈGLEMENT:

Règlement (EU) 2016/425 relatif aux équipements de protection individuelle

Classification : CATÉGORIE II

Normes harmonisées utilisées pour démontrer la conformité aux exigences essentielles du règlement: **EN ISO 16321-1:2022, EN ISO 16321-2:2021**

Pour l'EPI couvert par la présente déclaration, l'organisme notifié a effectué l'examen UE de type (module B) et délivré le certificat UE de type n°

Certificat UE de type	Délivré par	Organisme notifié	Date de délivrance	Valable jusqu'au
24/07504/01/0161/B	AITEX Asociación de Investigación de la Industria Textil Carretera Banyeres 10, 03802 Alcoy (Alicante)	0161	15/10/2026	18/09/2029

Barcelona, 15/10/2026

OPTOR, S.A.U.

C/. Quintana i Millars 2, Nave-G
Tel.: +34 93 81 10
08940 CORNELLÀ DE LLOBREGAT
C.I.F.: A-08634917

Iván Gorina Torrents, CEO OPTOR S.A.U

Déclaration de conformité n.º: 210EPI.V1.15102026